

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : Peige - 03380 ARCHIGNAT  
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le N° 2437 – agrément préfectoral du 23 décembre 1980  
Siret / Siren : 418 388 302 00014



Archignat, le 23 août 2020

## CONVOCAATION

Monsieur le Président,

Je vous informe de la tenue de notre prochaine assemblée générale ordinaire électorale,

**Le samedi 19 septembre 2020 à 15h00,**

**à la salle Mirendense située au 13 place Georges Clémenceau 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.**

Ordre du jour :

- Appel des membres et vérification des pouvoirs
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités saison 2019/2020
- Rapport financier saison 2019/2020
- Budget prévisionnel 2020/2021
- Vote pour l'approbation des comptes par l'Assemblée.
- Élections : Le Conseil d'Administration sera entièrement renouvelé statutairement.
- Calendrier sportif été 2021

Questions diverses

En raison des conditions sanitaires particulières dû à la Covid 19, le port du masque sera obligatoire lors de vos déplacements dans la salle et pour y accéder. Lorsque vous serez assis à votre emplacement distant au moins d'un mètre de votre voisinage, vous pourrez le retirer.

Il n'y aura pas de pot de l'amitié à l'issue de l'AG, mais des boissons seront à disposition durant toute l'AG. La capacité de la salle est au maximum de 67 personnes. Seront prioritaires, les présidents de club ou leur représentant, les membres du Conseil d'Administration, les candidat(e)s à l'élection du nouveau Conseil d'Administration pour l'Olympiade 2020/2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments dévoués et cordiaux.

Le Président du Comité Départemental de Tir de l'Allier

Jean-Pierre CHAULIER

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : Peige - 03380 ARCHIGNAT  
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier sous le N° 2437 – agrément préfectoral du 23 décembre 1980  
Siret / Siren : 418 388 302 00014



## Assemblée Générale Ordinaire Élective 19 09 2020

### POUVOIR

Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement, par un membre du Comité Directeur de la Société, mandaté à cet effet. Le vote par procuration est possible sous les réserves ci-après :

Il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département ou par le Président du Comité Départemental, nul ne pouvant détenir plus de trois pouvoirs.

✂-----

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

De me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et prendre part, en mon nom, aux délibérations et aux votes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Président de Club,  Précédée de la mention « bon pour pouvoir »	Signature de son représentant,  Précédée de la mention « accepte le pouvoir »
--	---

### Questions ou suggestions

Club : \_\_\_\_\_

Pour que l'Assemblée Générale soit un lieu d'échanges et de débats, n'hésitez pas à poser les questions qui vous intéressent.

---

---

---

Pouvoir et / ou questions à adresser à Jean-Pierre CHAULIER, à l'adresse postale ou par mail (ci-dessous), au plus tard le 5 septembre 2020.

Adresser toute correspondance à  
Monsieur Jean-Pierre Chaulier - Peige - 03380 ARCHIGNAT  
Téléphone : 06 74 99 35 79  
Courriel : jean-pierre.chaulier@wanadoo.fr  
Site internet : <https://www.cdtir03.fr>